

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°05/2023

OBJET : INTERCOMMUNALITE : Service de fourrière animale : Adhésion au groupement de commandes coordonné par le Sivom Val de Banquière.

L'an deux mille vingt-trois, le 03 du mois de mars à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2023

PRESENTS : Robert NARDELLI / Romain BIANCHI / Alexandra GHIGI-RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Bouabdallah LAFTAS / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Michaël TRUCCHI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Sandrine GUGLIELMINO /

ABSENTS REPRESENTES : Gracienne DODAIN par Robert NARDELLI / Thierry VISSIAN par Sophie ESPOSITO / Vanessa BEAUJAUD par Catherine DINI / Nathalie DIGANI par Serge DIGANI / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Sabrina DIVRY / Françoise DAMILANO par Philippe MINEUR / Kathy NICOLAS par Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Clorinde MARCONI par Sandrine GUGLIELMINO

ABSENTS : Philippe JANIN / Maëva THOMMERET / Stephen VIALE

Secrétaire de séance : Martine DUNOYER DE SEGONZAC

Le Sivom Val de Banquière assure les missions dédiées au groupement de commandes pour le service de fourrière animale,

Considérant l'entrée de la Commune de Drap à la Métropole Nice Côte d'Azur et au Sivom Val de Banquière en date du 1^{er} janvier 2022,

Considérant l'intérêt et l'obligation de disposer d'une fourrière animale,

Au terme du code rural et de la pêche maritime, chaque commune doit, soit disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde d'animaux errants ou en état de divagation, soit confier le service à une fourrière privée établie ou non sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De valider le principe d'adhésion de la commune de Drap au groupement de commandes coordonné par le SIVOM Val de Banquière pour le service de fourrière animale,

- A signer ladite convention constitutive de groupement de commandes entre le SIVOM Val de Banquière et la commune de Drap.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 16 Votants : 24 Absents : 3 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 24

Fait à Drap, le 03 MARS 2023

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 06/03/2023

Affichage en mairie le : 07/03/2023